

LA FORCE DE LA PAIX



Spécial Newsletter septembre 2010

Journée Internationale de la paix



Paix = Avenir

C'est mathématique



Message publié à l'occasion de la Journée internationale de la paix

Nous observons aujourd'hui la Journée internationale de la paix, journée consacrée chaque année au cessez-le-feu et à la non-violence. La paix est une denrée précieuse; il faut la nourrir, l'entretenir, la protéger.

C'est pourquoi chaque année, à l'occasion de la Journée internationale de la paix, je sonne la cloche de la Paix au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Et c'est pourquoi, chaque jour, je me mets au service de la paix. Je fais office de médiateur entre parties rivales; je tire la sonnette d'alarme quand une menace, visible ou moins visible, se profile à l'horizon. Je me fait l'apôtre de la tolérance, de la justice et des droits de l'homme et je tente de favoriser l'harmonie entre les pays et les peuples.

Les jeunes d'aujourd'hui sont à l'aise avec la diversité, se sentent bien dans un monde où tout est connecté. Mais ils sont vulné-



*Le Secrétaire général
des Nations Unies*

rables face à l'extrémisme. C'est ce qui m'amène à dire à tous les gouvernements et à tous nos partenaires : faisons-en plus pour les

jeunes. Donnons leur un monde de paix et de tolérance.

C'est aussi ce qui me fait dire à tous les jeunes : joignez-vous à nous. Travaillez avec nous pour la paix. Vous êtes impatients. Vous voyez ce que nous, vos aînés, laissons perdurer année après année : la pauvreté et la faim, l'injustice et l'impunité, la dégradation de l'environnement.

À cinq ans de la date fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, je vous demande à tous, que vous soyez jeune ou que vous ne le soyez plus, de nous aider à trouver des solutions mondiales à ces problèmes mondiaux.

Faites connaître vos projets et vos idées, soyez créatifs et passionnés. Aidez-nous à faire régner la paix et la prospérité pour tous.

Septembre 2010

Fréquences ONUCI-FM

ABENGOUROU 94.7 • ABIDJAN 96.0 • ADZOPE 96.0 • BANGOLO 91.1
BONDOUKOU 100.1 • BOUAKÉ 95.3 • BOUNA 102.8 • BOUNDIALI 90.0
DABAKALA 93.9 • DALOA 91.4 • DANANÉ 97.6 • DAOUKRO 94.7
DUEKOUÉ 91.1 • FERKE 104.4 • GUIGLO 93.7 • KORHOGO 95.3
MAN 95.3 • ODIENNÉ 101.1 • SAN-PEDRO 106.3 • SEGUELA 101.8
TABOU 95.3 • TOULEPLEU 93,7 • YAKRO 94.4 • ZUENOULA 95.3

UNE JOURNÉE QUI PERMET DE METTRE LA PAIX EN EXERGUE

En novembre 1981, l'Assemblée générale des Nations Unies, composée des représentants de tous les Etats-membres de l'ONU, a établi la Journée internationale de la Paix, par sa résolution A/RES/36/67. Cette résolution ordonne que la journée coïncide chaque année avec la séance d'ouverture de l'Assemblée, au mois de septembre.

La résolution souligne que « c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix » et qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples ». Elle affirme, donc, que, pour être solide, la paix doit être établie « sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ».

C'est ainsi que l'Assemblée déclare, toujours dans cette résolution, que le troisième mardi de septembre sera proclamé Journée internationale de la paix et observé comme tel, et qu'il sera « consacré à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci ».

En 2001, l'Assemblée générale décide, par sa résolution A/RES/55/282, que la journée sera célébrée le 21 septembre de chaque année. Dans cette résolution, l'Assemblée note que la Journée « offre une occasion unique de faire cesser la violence et les conflits dans le monde entier et qu'il importe par conséquent de la faire connaître et observer le plus largement possible au sein de la communauté mondiale ».

L'Assemblée déclare ensuite que « dorénavant, la Journée internationale de la paix sera observée comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, pendant la durée de laquelle toutes les nations et tous les peuples seront invités à cesser les hostilités ».

En Côte d'Ivoire, la famille onusienne,



en collaboration avec ses partenaires – notamment le gouvernement ivoirien, les organisations non-gouvernementales et les communautés – utilise la Journée comme moyen de promouvoir la paix et les idéaux qui la sous-tendent. Depuis son déploiement en 2004, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) la commémore à travers des activités culturelles, sportives et intellectuelles, non seulement à Abidjan, mais aussi dans diverses autres localités du pays.

Cette année, les Nations Unies en Côte d'Ivoire célèbrent cette journée, dont le thème est « La Jeunesse pour la Paix et le Développement », de concert avec l'Union africaine (UA). Ceci reflète la collaboration des deux institutions dans

la recherche de la paix en Côte d'Ivoire. Une cérémonie officielle conjointe au siège de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), et une table ronde sur le thème « Jeunesse, Paix et Développement. Paix = Futur » constituent l'étape abidjanaise de la commémoration. D'autres activités sont programmées par les bureaux de l'ONUCI dans une douzaine de villes à travers le pays : des tables rondes, conférences-débat, cross populaires, tournois de football et de volley-ball, et soirées artistiques.

Une innovation cette année : dans la ville de Daloa, douze équipes participeront à une chasse au trésor, qui consistera à reconstituer des messages de paix.

LE FAIR-PLAY AU SERVICE DE LA PAIX

Comment concilier le sport et la paix ? Comment utiliser les valeurs que prônent les différentes disciplines sportives au service de la paix ?

Depuis plus de cinq ans, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) essaie de répondre à ces questions en s'impliquant dans la recherche de la paix, par l'organisation ou le parrainage d'activités sportives à travers le pays. Ainsi, le 4 septembre 2010, la mission onusienne a-t-elle pris une part active, à Abidjan, au tournoi intercommunal organisé par la Fédération ivoirienne de Karaté Do et disciplines associées (FIKDA), qui s'est tenu dans la salle des sapeurs pompiers de l'Indiéné.

Pour cette compétition, la mission onusienne a mis en jeu deux trophées « fair-play ». Le premier pour l'équipe qui répondrait à cette valeur dans sa globalité et le second pour le meilleur arbitre, désigné par ses pairs.

A l'arrivée, c'est la formation de karaté de la commune d'Attécoubé qui a été choisie par le jury. Cette distinction a pris en compte le comportement d'ensemble, tel que le respect des décisions de l'arbitre et des règles du jeu, notamment au niveau des coups autorisés.

Dans la catégorie meilleur arbitre, Me Jean-Marie Kouamé, arbitre international, a été désigné par ses pairs comme ayant été le plus fair-play, notion qui tient compte de la justesse dans le rendu des décisions et la dextérité avec laquelle l'arbitrage a été conduit. Il a, de ce fait, reçu le second trophée de l'ONUCI.

En remettant la coupe de fair-play aux récipiendaires, Eliane Hervo-Akendengué, du Bureau de l'Information publique de l'ONUCI a précisé que « le sport représente, au-delà de son caractère fédérateur, comme c'est le cas ce jour, une école de la vie et le fair-play, un comportement à avoir au



© UN / ONUCI

quotidien. ». Exhortant les uns et les autres au respect de l'adversaire et au dialogue, elle a réitéré la volonté de la mission à utiliser tous ses moyens, dont le sport, pour appuyer le processus de paix en Côte d'Ivoire.

Avant le coup d'envoi de cette compétition, les athlètes ont été invités à lire des messages de paix de l'ONUCI, tels que « Le fair-play c'est le respect des règles, la maîtrise de soi et la dignité dans la victoire comme dans la défaite » ; « Le sport est un outil puissant pour promouvoir la paix, la tolérance et le dialogue » ; « Le sport forme le caractère ; apprend à mieux se connaître et à mieux respecter les autres » et « Par le sport nous pouvons démontrer que nous avons davantage de points de convergence que de points de divergence. »

La phase finale de cette compétition, qui a débuté le 13 mai dernier, a regroupé dix communes de la ville d'Abidjan. Elle s'est déroulée devant un public de connaisseurs ainsi que des représentants de toutes les communes, du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Salubrité

Publique et du Gouverneur du district d'Abidjan. La présence de toutes ces personnalités a été perçue comme un engagement à soutenir la jeunesse pour un changement de comportement. Ce qu'a semblé dire M. Lucien Boguinard, qui s'est exprimé au nom du Ministre de la Jeunesse et des Sports. « Bientôt nous aurons fini avec les élections et des jours meilleurs s'annoncent », a-t-il lancé. Il a, dans ce contexte, encouragé les différentes autorités à s'atteler à occuper la jeunesse pour « éviter de fabriquer des monstres. ».

Dans son allocution, le président de la FIKDA, Vincent Yaï s'est félicité de l'appui de la mission onusienne aux activités liant le sport et la paix.

Le tournoi a vu la victoire de l'équipe d'Abobo sur celle de Marcory par 21 points à 14. Ces deux formations, qui comptaient le même nombre de victoires, de défaites et de matches nuls, ont été départagées par le nombre de points marqués.

Par Hervo Eliane Akendengué

JEUNES, FEMMES ET CHEFS VEULENT PROTÉGER LA COHÉSION SOCIALE DANS LE DENGUELE

Une plateforme régionale de suivi de la cohésion sociale vient de voir le jour dans la région du Denguélé. Cette structure créée sous l'égide de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), a été lancée à l'issue d'un atelier de réflexion et d'échanges sur le thème « Média et cohésion sociale en période électorale », organisé les 27 et 28 avril 2010 à Odienné.

Dans le contexte sociopolitique actuel dominé par les enjeux partisans et la surenchère préélectorale, la mise en place de cet espace de réflexion par les acteurs de la société civile du Denguélé répond, selon ses concepteurs, à un besoin légitime et noble : favoriser les échanges au niveau local et susciter un approfondissement des débats pour l'appropriation du processus de paix, dans un esprit constructif et cordial.

Ce sont une quarantaine de participants, tous issus des médias locaux, de la société civile et de la chefferie traditionnelle, venus essentiellement d'Odienné, de Minignan, de Bako, de Séguelon, de Boundiali et de Tengréla, qui ont pris part à cet atelier. Les travaux avaient pour objectif de mettre en exergue la complémentarité entre les médias et la société civile, en vue de faciliter des échanges constructifs sur leurs rôles et responsabilités respectifs dans le renforcement de la cohésion sociale en période électorale et sur des perspectives d'actions conjointes.

Rendant hommage à l'ONUCI, Mamadou Konaté de l'ONG Horizon vert santé, un des participants et par ailleurs secrétaire exécutif de ladite plateforme, a estimé que cet atelier constituait une contribution importante de la mission onusienne à la nécessaire réflexion sur la mise en place de mécanismes et outils de suivi de la cohésion sociale et de nouvelles approches de dialogue social et de partenariat entre les populations et les acteurs politiques.

A l'heure où le processus électoral entre dans sa dernière phase, ce nouvel instrument de sensibilisation et de plaidoyer au renforcement de la cohésion sociale veut user de tous les voies et moyens afin que le scrutin dans le Denguélé se déroule sans heurt. En plus, il s'agira de mener des actions de proximité afin que les médias, la société civile, tous les fils et filles de la région, contribuent au maintien d'un environnement électoral apaisé.

Dès son installation en mai 2010, la plateforme a favorisé une série de rencontres et d'échanges avec diverses populations cibles, dont la chefferie traditionnelle d'Odienné, afin de les sensibiliser sur leur rôle dans le renforcement de la stabilité sociale au niveau de la région. Elle a aussi pris langue avec les formations et groupements politiques représentés dans le chef-lieu de la région, afin de leur rappeler les engagements pris lors de la signature du « Code de bonne

conduite des partis politiques, des groupements, forces politiques et des candidats aux élections en Côte d'Ivoire ». Ce n'est pas tout. La plateforme a aussi rencontré les autorités administratives et les structures décentralisées (corps préfectoral, directeurs régionaux, conseil général, mairie, fonction publique) afin de développer un partenariat et d'instaurer un cadre d'échange avec ces structures pour le suivi et le renforcement de la cohésion sociale dans la région.

Au demeurant, même si toutes ces actions entreprises par la plateforme visent au renforcement de la cohésion sociale pour l'instauration d'un environnement électoral apaisé, les défis et les enjeux demeurent toujours, du fait de la complexité des conflits que connaît cette zone de la Côte d'Ivoire. Aux nombre de ces conflits ceux qui opposent les éleveurs et les agriculteurs.

C'est pourquoi, la plateforme, fort de l'appui que lui apporte l'ONUCI, entend dans les jours, semaines et mois à venir, s'atteler à la résolution des crises, aux actes discriminatoires et d'exclusion, aux incitations à la violence, à la haine tribale et à la division dans les discours des leaders politiques relayés par les médias et autres relais communautaires (agoras, lieux de culte).

Une autre initiative est l'implication de la jeunesse et des femmes dans le processus de consolidation de la paix

Constituée d'une vingtaine de membres, hommes et femmes, tous issus de structures et associations de la société civile de la région du Denguélé, la plateforme est chapeautée par la chefferie traditionnelle. Boureima Touré dit Fah, chef de canton, en assure la présidence. Le secrétariat est, quant à lui, assuré par les ONGs et les médias, l'organisation par la jeunesse et la trésorerie par les femmes.



© UN / ONUCI

Texte de la résolution A/RES/36/67

Année internationale de la paix et Journée internationale de la paix

30 novembre 1981

L'Assemblée générale,

Rappelant que la promotion de la paix, tant au niveau international que national, fait partie des principaux buts de l'Organisation des Nations Unies, en vertu de sa Charte,

Réaffirmant que, comme il est énoncé dans le préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix, qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit, pour être solide, être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité,

Rappelant en outre que, se fondant sur des considérations analogues, l'Assemblée générale a créé l'Université des Nations Unies en 1972 et, plus particulièrement, l'Université pour la paix en 1980 et a chargé d'autres organes et organismes des Nations Unies de promouvoir la paix, principalement par l'éducation sous tous ses aspects,

Notant avec satisfactions l'initiative prise par l'Association internationale

des recteurs d'université, à sa sixième Conférence triennale, tenue à San José du 28 juin au 3 juillet 1981, de proposer la proclamation d'une année de la paix, d'un mois de la paix et d'une journée de la paix,

Tenant compte des conclusions de ladite Conférence selon lesquelles il serait opportun de consacrer une période particulière à conjuguer les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de ses Etats Membres, ainsi que de l'ensemble de l'humanité, pour promouvoir les idéaux de paix et donner des preuves concrètes de leur engagement à instaurer la paix par tous les moyens possibles,

Considérant que la proclamation et la célébration de façon appropriée d'une année internationale de la paix et d'une journée internationale de la paix contribueraient à renforcer ces idéaux de paix et à atténuer les tensions et les causes de conflit, aussi bien au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci,

1. *Invite* le Conseil économique et sociale à examiner, lors de sa première session ordinaire de 1982, la possibilité de proclamer dès que possible une Année internationale de la paix, en tenant compte de l'urgence et du caractère particulier d'une telle célébration ainsi que des principes directeurs concernant les années internationales

et anniversaires, adoptés par l'Assemblée générale dans sa décision 35/425 du décembre 1980, et à présenter ses recommandations à l'Assemblée, lors de sa trente-septième session, sur la base d'arrangements appropriés concernant le choix, l'organisation et le financement de l'Année;

2. *Déclare* que le troisième mardi de septembre, jour d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale, sera officiellement proclamé Journée internationale de la paix et observé comme telle et qu'il sera consacré à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci;

3. *Invite* tous les Etats Membres, organes et organismes des Nations Unies, organisations régionales, organisations non gouvernementales, peuples et particuliers à célébrer de façon appropriée la journée internationale de la paix, plus particulièrement par toutes sortes d'activités de caractère éducatif, et à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'observation de cette Journée.

77e séance plénière
30 novembre 1981

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

A/ERES/55/282. Journée internationale de la paix

28 Septembre 2001

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 36/67 du 30 novembre 1981, par laquelle elle a déclaré que le troisième mardi de septembre, jour d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale, serait officiellement proclamé Journée internationale de la paix et observé comme tel et qu'il serait consacré à la célébration et au renforcement des idéaux de paix, tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci,

Rappelant également ses autres résolutions sur la question, dont la résolution 55/14 du 3 novembre 2000,

Réaffirmant que l'observation et la célébration de la Journée internationale de la paix contribuent à renforcer les idéaux de paix et à atténuer les tensions et les causes de conflit,

Considérant que la Journée internationale de la paix offre une occasion unique de faire cesser la violence et les conflits dans le monde entier et qu'il importe par conséquent de la faire connaître et observer le plus largement possible au sein de la communauté mondiale,

Souhaitant appeler l'attention sur les objectifs de la Journée internationale de la paix et, à cette fin, fixer pour la célébration annuelle de la Journée une date qui soit distincte de celle de l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée générale,

1. *Décide* qu'à compter de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, la Journée internationale de la paix sera observée chaque année le 21 septembre, jour dont il faudra faire savoir à tous qu'il sera celui de la célébration et de l'observation de la paix;

2. *Déclare* que dorénavant, la Journée internationale de la paix sera observée comme une journée mondiale de cessez-le-feu et de non-violence, pendant la durée de laquelle toutes les nations et tous les peuples seront invités à cesser les hostilités;

3. *Engage* tous les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et non gouvernementales et les particuliers à célébrer comme il convient la Journée internationale de la paix, y compris au moyen d'activités d'éducation et de sensibilisation, et à oeuvrer, de concert avec l'Organisation des Nations Unies, à l'établissement d'un cessez-le-feu mondial.

111e séance plénière
7 septembre 2001



ETUDIANTS, AUTORITÉS ET ONUCI CONJUGENT LEUR EFFORT DE PAIX EN MILIEU ESTUDIANTIN

Au vu de l'engouement suscité par un tournoi de football pour la paix, organisé en mars 2010 à Daloa, ville située à 400 km à l'ouest d'Abidjan, par l'ONU CI et des étudiants de l'Unité de Recherche de l'Enseignement Supérieur (URES), la mission onusienne a poursuivi une campagne de sensibilisation visant à mettre fin à la violence en milieu étudiant.

Dans ce cadre, un médiateur de paix a été choisi parmi les étudiants au sein de chacune des huit résidences universitaires. Cette initiative a été soutenue par les autorités universitaires et administratives. L'investiture des médiateurs par le chef de Lobia - un des quartiers de la ville - a aussi enregistré la présence du directeur de l'URES de Daloa et du Préfet de la région.

Les médiateurs ont ensuite bénéficié d'une formation sur le respect des droits de l'homme, sous l'égide de la Division des Droits de l'Homme de l'ONU CI, suivie, quelques mois plus tard, par une formation portant sur la prévention et la gestion pacifiques des conflits, à l'initiative de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Depuis le lancement de ces efforts visant à promouvoir un climat de paix en milieu étudiant, et à contribuer, ainsi, à un environnement apaisé dans la ville, il y a déjà eu un premier signe encourageant. L'élection des responsables de la Fédération scolaire et étudiante de Côte d'Ivoire (FESCI), il y a quelques mois, s'est déroulée dans un climat pacifique, contrairement aux années précédentes où ce genre de scrutin était émaillé de violence.

Les 'médiateurs de paix' sont des étudiants qui se proposent, de façon bénévole, de contribuer à maintenir un climat de paix dans les résidences universi-

taires de Daloa. Deux d'entre eux, Emile Soro Songuifolo et Nadège Tra Lou Rockya, ont accepté de se prêter à nos questions.

On vous appelle désormais "médiateurs" sans toutefois vous connaître véritablement. Pourriez-vous nous décrire votre identité, votre formation ?

Emile Soro Songuifolo : Je suis Emile Soro Songuifolo, étudiant en année de Licence à l'Unité de Recherche de l'Enseignement Supérieur (URES) de Daloa. J'ai 26 ans, célibataire avec un enfant, médiateur de la résidence universitaire Ahiba.

Nadège Tra Lou Rockya : Je suis Nadège Tra Lou Rockya, étudiante en première année à l'URES de Daloa, j'ai 24 ans, célibataire sans enfant. J'assume le rôle de médiateur de la résidence Kouma.

En mars dernier, à la suite d'une tournée d'information et de sensibilisation à un environnement électoral apaisé initiée par l'ONU CI à l'attention des étudiants, et sur proposition de la mission onusienne, vous avez accepté sans hésiter d'être médiateurs au niveau de vos résidences respectives afin de prévenir et de régler pacifiquement les conflits entre vous étudiants et aussi avec votre voisinage. Qu'est-ce qui vous a motivé ?

E.S.S.: Ma motivation est partie du constat que l'image de l'étudiant en Côte d'Ivoire a été fortement ternie. Et cela malheureusement par le fait des étudiants eux-mêmes. Conséquence, il était difficile de nous approcher, encore moins de nous confier une responsabilité.

Fort de ce constat, lorsque nous avons été approchés par le Bureau de l'Information Publique de l'ONU CI pour

nous confier cette tâche, j'ai sauté sur l'occasion sans hésiter. Je me suis surtout dit que j'allais contribuer modestement à soigner l'image de l'étudiant.

N.T.L.R.: Je partage entièrement le point de vue de mon camarade Soro. Mais en plus, personnellement je voulais surtout apprendre à résoudre pacifiquement des conflits tout n'ayant pas de parti pris.

Je suppose qu'avec votre nouvelle casquette de Médiateur, vous êtes désormais perçus autrement par vos camarades en cité ?

E.S.S.: Avec l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de l'ONU CI et avec notre conscience de défendre désormais la cause de la paix, au départ, nos amis en cité avaient du mal à accepter que nous ayons décidé d'être impartiaux. C'est-à-dire de contribuer à résoudre des malentendus sans avoir de parti pris. Mais le temps a fait son effet et nous sommes maintenant bien perçus. Pour preuve, dans ma cité par exemple, je suis fréquemment sollicité lorsqu'un différend oppose des étudiants.

N.T.L.R.: Avant que nous ne soyons médiateurs, on nous reprochait d'être des personnes violentes, qui semaient toujours la discorde. Mais avec mes nouveaux "habits" de médiateur, je dirai que la perception est positive. Non seulement par nos camarades, mais aussi par l'administration. A titre d'exemple, par le passé les rapports entre étudiants et notre administration étaient très difficiles, voire conflictuels. Mais, depuis l'avènement des médiateurs, nous sommes sollicités par nos responsables administratifs pour relayer une information auprès de nos amis étudiants sans que ces derniers le prennent mal.

ILS POURSUIVENT LEURS EFFORTS POUR UN CLIMAT UNIVERSITAIRE

[...] Pourriez-vous nous donner des détails des actions menées pour maintenir un climat de paix dans les résidences ?

E.S.S.: Avant de répondre à votre question, je voudrais avec la permission de mes amis, dire merci à l'ONU pour toutes les actions qu'elle entreprend au profit des étudiants. Pour ceux qui s'en souviennent, en 2006 à Daloa, les étudiants ont eu des échauffourées avec les agents de l'ONU à la suite d'un problème politique. Et depuis lors, il y a eu un mur de méfiance. Mais en mars dernier, l'ONU n'a pas tenu compte de ce passé douloureux et a tout simplement brisé ce mur en nous approchant. Nous leur disons une fois de plus merci.

N.T.L.R.: Pour appuyer Soro et avant de parler d'actions menées, je voudrais rapidement parler des formations que nous avons reçues et qui nous ont permis d'être mieux outillés pour mener à bien notre mission. Nous avons reçu une formation sur « la prévention et la gestion pacifique des conflits » dispensée par l'Organisation Internationale pour les Migrations, une formation qui a

été possible grâce à l'ONU. Nous avons également bénéficié d'une autre formation sur les droits de l'homme par la Division des Droits de l'Homme de l'ONU.

L'ONU a permis aussi que nous recevions une formation en leadership. Je dirai que nous sommes constamment associés au programme de formation de l'ONU et de ses partenaires.

E.S.S.: Concernant les actions menées, les médiateurs ont permis au niveau des différentes cités, que les élections de renouvellement des secrétaires généraux de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), se fassent cette année dans un climat amical, apaisé. Ceux qui connaissent bien le milieu universitaire, ils savent bien que cette période est toujours émaillée par des actes de violences. Aussi, au terme d'une activité sportive menée à Daloa, les étudiants avaient refusé de restituer les maillots prêtés par le Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROU). Après l'intervention des médiateurs, les maillots ont été rendus. Nous avons aussi installé au niveau des différentes résidences

universitaires, des cellules de médiation qui ont pour rôle de promouvoir toujours le dialogue lorsqu'un problème est posé.

Nous avons permis, par exemple, que les rapports conflictuels entre les militants de la FESCI et les autres étudiants s'améliorent.

En si peu de temps, on constate une certaine détermination de votre part à modestement, soigner l'image de l'étudiant. Quels sont pour le futur, les défis à relever ?

N.T.L.R.: Pour l'heure, nous voudrions que l'ONU élargisse ses formations. C'est-à-dire qu'un plus grand nombre d'étudiants puissent en bénéficier. Je suis convaincue qu'après ces formations, les choses vont changer. Ensuite, nous faisons un plaidoyer auprès de l'ONU pour qu'elle nous aide dans notre tâche. Nous souhaiterions avoir un modeste appui pour nos déplacements et les frais de communication. Ainsi, les médiateurs seront davantage plus efficaces.

Par Anicet Bekrou



MAHOUA FOFANA : « JE SUIS UNE FEMME COMBLÉE GRÂCE AUX 1000 MICROPROJETS »



© UN / ONUCI

Mahoua Fofana est une mère de famille âgée de 60 ans, avec cinq enfants à sa charge. Elle est l'épouse d'un polygame marié à 5 femmes.

La vie de cette femme, associée autrefois Forces Nouvelles (FN), a pris un tournant en 2008. Avec l'appui financier de l'ONU CI, par le biais du Programme des 1000 microprojets, et le soutien technique de l'ONG Nassaib, un groupe constitué de 5 femmes, dont Elle-même, s'est lancée dans la vente de vivriers. L'attribution de kits groupés de 420 000 francs alloués à chaque membre a servi de base au démarrage de son activité.

« Pour soutenir efficacement les « 1000 microprojets », nous avons lancé l'approche des kits groupés, qui permet d'appuyer l'esprit d'entrepreneuriat. Ce qui revenait à initier des projets transversaux en vue de trouver la garantie des prêts bancaires », explique Mme Mondeny Diomandé, responsable de l'ONG NASSAIB, structure d'aide à la création de revenus et à la réinsertion des ex-combattants dans la région de la vallée du Bandama.

Il y a huit ans, au début de la crise politico-militaire, Mme Fofana s'était trans-

formée en « femme de front » afin de subvenir aux besoins de sa famille. « Mon mari a cinq femmes et je suis la deuxième.

Chez nous, chaque épouse doit se battre pour assurer la nourriture aux enfants et assurer leur avenir. C'est dans ces conditions que je me suis vue obligée de travailler comme cuisinière dans une garnison militaire en vue d'assurer la pitance quotidienne de la famille, car notre mari venait rarement à notre aide », explique-t-elle.

Avant la crise, Mme Fofana avait connu des moments de prospérité relative grâce au commerce de vivriers au grand marché de Bouaké. « Je faisais la navette entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Mon mari et mes coépouses me respectaient. A la rentrée scolaire, sans l'appui de mon mari, je subvenais aux besoins de mes enfants et souvent même de ceux de mes coépouses », ajoute-t-elle, se rappelant ses moments de bonheur.

La crise militaro-politique de 2002, avec l'apparition des Forces nouvelles, avait entraîné la coupure du pays en deux et occasionné le déplacement d'une importante frange de la population de Bouaké vers le sud. Alors, il n'y avait personne pour acheter ses

marchandises, qui pourrissaient. « Mes réserves ayant été investies dans la nourriture quotidienne de la famille, j'ai tout perdu et j'ai connu finalement la faillite », dit-elle.

Hier, cuisinière dans une garnison militaire afin de pouvoir faire face aux nombreuses nécessités de la famille, Mme Fofana a retrouvé aujourd'hui le sourire, grâce aux « 1000 microprojets » initiés par l'ONU CI dans le cadre de l'appui au programme de démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants et jeunes à risque.

« Aujourd'hui je suis une mère comblée. L'an dernier, ma fille aînée a réussi au Baccalauréat. Cette année, c'est sa petite sœur qui vient de décrocher le même diplôme. Et ces résultats sont le fruit de mes efforts et de mon combat », se réjouit-elle.

Mahoua Fofana et son équipe entendent ouvrir avant les fêtes de fin d'année qui s'annoncent à grands pas, un magasin d'effets vestimentaires féminins : pagnes, sacs à mains et chaussures à la gare routière de Bouaké.

Par Prisca Soumahoro

SIAKA SANGARÉ : UN EX-COMBATTANT DEVENU ENTREPRENEUR

Propriétaire de deux mototaxis, d'un kiosque de café express, d'un lavage auto, d'un service de location de chaises et de bâches, d'une compagnie de courtage en assurances et d'une société de gardiennage, Sangaré Siaka peut être cité comme un modèle de réussite dans la région de la Vallée du Bandama. Il emploie plus de 40 personnes dans ses différentes sociétés et à son domicile. En outre, il a à sa charge une vingtaine de personnes à qui il offre quotidiennement et gracieusement gîte et couvert.

Pourtant, tout n'a pas été aussi facile pour cet ancien courtier en assurances, qui vient de souffler ses 41 bougies. Ayant perdu son emploi suite à la crise armée survenue en 2002, Siaka s'engage aux côtés des Forces Nouvelles (FN). Lorsque débute la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants à travers le Programme des « 1.000 microprojets » lancé par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), l'ancien vendeur de services d'assurance se porte volontaire. Pour lui, c'était l'occasion de rompre avec les armes et l'oisiveté. « J'ai fait la guerre, mais l'heure était venue pour retourner à la vie civile, parce que je n'ai jamais été militaire. En plus, quand on a une famille à nourrir, il faut se battre », lance-t-il.

Aujourd'hui, il n'a pas de mots assez durs pour ses camarades qui ont bénéficié des kits des « 1.000 microprojets » et qui, malheureusement, se retrouvent aujourd'hui sans source de revenus. « L'ONUCI a été un véritable bienfaiteur au moment où le processus de réinsertion était en panne. Certains amis ont considéré le kit comme une rétribution de guerre et ont dilapidé les fonds mis à leur disposition. C'est dommage ! Moi, je n'ai pas voulu décevoir mes bienfaiteurs », révèle Siaka.

Le point de départ de ses affaires est un kit de l'ONUCI dans le cadre du Programme des « 1.000 microprojets », comprenant une moto de 320.000 francs



© UN / ONUCI

et 100.000 francs pour le carburant et les frais d'entretien, soit une contribution matérielle et financière de 420.000 francs.

Après six mois d'activité, les bonnes recettes du mototaxi lui permettent d'ouvrir le kiosque de café express. Puis suivent le lavage auto et le service de location de bâches et de chaises. Il justifie ainsi cette diversification : « Avec l'augmentation du nombre de mototaxis, l'arrivée des bus à Bouaké et la concurrence des taxis, j'ai pensé à d'autres sources de revenus pour ne pas être trop dépendant d'une seule activité. Et puis, les mototaxis risquent de disparaître avec le retour à la normalité. »

Malgré tous ces acquis, Siaka Sangaré continue d'investir. Ayant été agent d'assurances, il décide de revenir à ses premières amours et ouvre avec son ami Yeclè Camara un cabinet de courtage en assurances vie et IARD (Incendie, accidents et risques divers). L'entreprise a enregistré récemment ses premiers contrats et les promoteurs espèrent que les choses vont s'améliorer avec la reprise effective des activités économiques à Bouaké.

Toutes les entreprises qu'il gère sont en

règle vis-à-vis de l'administration fiscale et de la mairie. « En payant mes impôts, je crois que je contribue à mon humble niveau au développement de la Côte d'Ivoire, qui a été fortement secouée par la crise politico-militaire », dit-il fièrement.

Les secrets de la réussite de Siaka Sangaré sont la rigueur, l'acharnement au travail, l'esprit d'entreprise et surtout l'ambition de toujours se surpasser. Il met aussi l'accent sur le respect des engagements pris avec ses employés quant à leur rémunération. « Il faut être honnête avec ses employés et leur fixer des salaires qu'on peut honorer. Sinon, ce sont des conflits qui perturbent la bonne marche de l'entreprise », soutient-il.

A l'endroit des jeunes Ivoiriens sans emploi, ex-combattants ou non, Siaka Sangaré lance cet appel : « Il faut se battre pour s'en sortir. On peut réussir une affaire avec un investissement de 100.000 francs et échouer avec 10 millions. Tout est question de se donner les moyens et de persévérer dans l'effort. »

Par Charles Toutoupko Dago

